



## Congés payés sur repos hebdomadaire

Par **Audrey Vince**, le **02/02/2017** à **13:18**

Bonjour,

J'ai posé en décembre 24 et 25 en congé payé, sachant que je reprenais le travail le 28, il m'a été décompté le 26 et 27 décembre en CP mais ces deux jours ne m'ont pas été payés. Mon employeur respecte-t-il la loi?

Pour information l'établissement fait partie de la convention collective CCN51.

Merci

Par **Audrey Vince**, le **02/02/2017** à **13:26**

Disons qu'ils m'ont été décompté sur mon solde de CP mais ils n'apparaissent pas sur ma fiche de salaire . (Indemnité congés payés )

Par **P.M.**, le **02/02/2017** à **14:18**

Bonjour,

Si les congés payés sont gérés en jours ouvrables lors de leur prise le décompte commence le premier jour ouvré pendant lequel vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi) avant la reprise...

Les congés payés sont gérés en jours ouvrables lorsque vous acquérez 2,5 jours ouvrables par mois de travail ce qui fait pour une année complète 2,5 jours ouvrables x 12 = 30 jours ouvrables soit 5 semaines de 6 jours ouvrables...

Par **miyako**, le **02/02/2017** à **14:51**

Bonjour,

Votre paye de décembre est elle identique à celle des mois précédents?

Si oui, je ne vois pas où est le problème.

Sur la fiche de paye de janvier y a t il une observation CP ?

si oui, c'est normal ,car il peut y avoir un décalage d'un mois ,pour ce genre d'épargne.

Dans le cas contraire ,il faut voir avec votre gestionnaire de paye .

Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **P.M.**, le **02/02/2017** à **15:06**

La salariée demande des informations sur le décompte des jours de congés payés et la réponse a été donnée même si vous ne voyez pas de quoi il s'agit, comme d'habitude...